

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2026

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 22 mai 2026 - Transactions immobilières

---

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal :

**Contrat de bail entre la Ville et Monsieur VALENTINI**

Monsieur Pascale VALENTINI met à disposition de la Ville, une partie de la parcelle sise derrière la maison 26, rue d'Audun à L-4018 Esch-sur-Alzette, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro cadastral 1345/2808, au lieu-dit « Rue d'Audun », d'une contenance d'environ 4 ares conformément au plan de situation daté du 24 avril 2026 annexé à la présente.

Le présent bail a pour unique objet la mise à disposition du terrain au locataire, afin d'y aménager et exploiter un parking public et temporaire.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 2026, avec tacite reconduction annuelle.

Le propriétaire met la partie de la parcelle désignée ci-dessus, à disposition du locataire, moyennant un loyer mensuel de 1 000 €. (indexé)

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano  
Ingénieur-Directeur